

**Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 23-2012 « Mise en place d'un deuxième centre de calcul informatique et remplacement du système de sauvegarde des données ».**

La commission s'est réunie le jeudi 20 septembre 2012 à la salle de conférence du service informatique. Elle était composée des conseillers et conseillères suivants : COLEMAN Myriam, GOLAY Pascal, HINVI Christophe, TENDON Jérôme, VITA Vito, SAFAI Reza, président rapporteur. Et ont été excusés : DIVORNE Didier, FERRINI Gian-Luca.

La municipalité était représentée par GOLAZ Olivier et FONTANELLAZ Olivier.

**Préambule :**

M. GOLAZ nous explique, comme dans l'introduction du préavis, que le centre informatique de Renens et le centre de calcul 2 sont dans le même local. Or aussi bien au niveau de la sécurité qu'au niveau des exigences des clients cette situation n'est pas en règle. Ce scénario n'est pas acceptable aujourd'hui surtout que le lieu, c'est-à-dire le local sous le toit du bâtiment de police, Rte de Lausanne 35, n'est pas adapté pour héberger des serveurs informatiques.

M. FONTANELLAZ nous explique, avec schéma à l'appui, qu'actuellement nous avons 5 postes réels et 80 serveurs virtuels. Et que les centres de calcul 1 et 2 existent réellement dans le même local. Alors que la machine de backup se trouve dans un autre local mais dans le même bâtiment.

A l'état actuel des choses, avec 5 serveurs physiques et 80 serveurs virtuels nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir les deux centres de calcul au même endroit. C'est pourquoi le déplacement du centre de calcul 2 à la route de Lausanne 21 est plus que nécessaire.

Le site d'informatique de la commune de Renens héberge l'informatique de Pol Ouest et certains autres clients qui exigent que le centre soit mieux sécurisé. Au niveau de la transmission d'informations entre les deux centres, les fibres optiques existantes pour le service Jeunesse et Sport peuvent être utilisées pour le centre de calcul 2. Nous devons simplement remplacer et doubler le nombre de routers ainsi qu'installer des pare-feu. La machine de backup sera remplacée et pour cela l'informatique de Renens a discuté avec deux fournisseurs distincts. Un pour le réseau et le second pour le backup et l'host. Le local dans lequel nous souhaitons transférer le centre de calcul 2 est déjà disponible dans le bâtiment, situé à Rte de Lausanne 21, qui est actuellement occupé par Jeunesse et Sport.

Nous sommes passés à la séance questions-réponses :

Q. 1 : Le montant global a-t-il été calculé selon les soumissions rentrées ou par estimation interne ?

R. 1 : Le montant global actuel a été calculé selon la soumission et en privilégiant l'offre du partenaire actuel du bureau informatique de Renens.

Q. 2 : Est-ce que le contrat global de Pol Ouest sera assurément renouvelé après les travaux finaux ?

R. 2 : A l'état actuel des choses rien n'est assuré pour tous les contrats conclus avec nos clients.

Q. 3 : Pourquoi ne pas utiliser une armoire refroidissante par serveur ?

R. 3 : Etant donné le faible nombre de serveur réel, le refroidissement du local coûte meilleur marché que chaque armoire individuelle.

Après un tour de table, la commission a accepté à l'unanimité les conclusions du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis No 23-2012 de la Municipalité du 2 juillet 2012,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**ALLOUE** à cet effet, à la Municipalité, un crédit de Fr. 230'000.— TTC pour financer la mise en place d'un deuxième centre de calcul informatique et procéder au remplacement du système de sauvegarde des données.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément à l'autorisation d'emprunter donnée par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte No 6900.5060.303 – Nouveau centre de calcul.

Cette dépense sera amortie en 5 ans, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mise à jour : au 1<sup>er</sup> juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

COLEMAN Myriam



GOLAY Pascal



HINVI Christophe



TENDON Jérôme



VITA Vito

SAFAI Reza



DIVORNE Dodier

FERRINI Gian-Luca.